



Fondation
**POUR UN SPORT
SANS VIOLENCES**

Sous l'égide de la Fondation du Sport Français reconnue d'utilité publique.

Paris, le 10/09/2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lutte contre les violences dans le sport : la Fondation pour un Sport sans Violences entre en action

La Fondation pour un Sport Sans Violences, créée par le CNOSF, sous l'égide de la Fondation du Sport Français reconnue d'utilité publique, a tenu hier son premier Comité exécutif et entre en action. Une Fondation pour renforcer les moyens d'action des fédérations et du mouvement sportif sur le terrain partout en France, afin d'éradiquer les violences, notamment grâce à un groupe de 32 instructeurs indépendants pour le traitement disciplinaire des signalements.

Pas de sport sans protection : la Fondation fait de la lutte contre les violences, et en particulier les violences sexistes et sexuelles (VSS) dès sa première année, un combat prioritaire.

La Fondation pour un Sport Sans Violences a réuni hier, à la Maison du sport français, son premier Comité exécutif. Cette séance inaugurale marque une étape décisive : l'installation de la gouvernance et le passage à l'action de la Fondation.

Une gouvernance experte et engagée

Le Comité exécutif réunit des personnalités issues du mouvement sportif, de l'État, du droit, des pouvoirs publics et de la société civile :

- **Dominique Mérieux**, Présidente de la Fédération Française de Gymnastique et vice-présidente du CNOSF en charge de la lutte contre les violences et les discriminations, Présidente de la Fondation
- **Jean-Marc Sauvé**, vice-Président honoraire du Conseil d'État et ancien Président de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE), Vice-président de la Fondation
- **Nicolas Mahut**, ancien joueur de tennis professionnel et membre d'honneur de la Fondation des Femmes
- **Marie-Amélie Le Fur**, Présidente du Comité Paralympique et Sportif Français, Présidente de l'Agence Nationale du Sport
- **Jérôme Fournier**, Directeur des sports et Délégué ministériel à la lutte contre les violences dans le sport au ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
- **Marion Guyomard**, Directrice du Pôle accompagnement et transformation du CNOSF
- **Thierry Braillard**, Président de la Fondation du Sport Français

Cette gouvernance sera complétée par deux instances :

- **Un comité des Donateurs**, présidé par Amélie Oudéa-Castéra, Présidente du CNOSF, réunissant les représentants des donateurs de la Fondation pour leur rendre compte de l'impact des actions engagées.
- **Un comité Instructeurs**, présidé par Jean-Marc Sauvé, composé de Alain Lacabarats et Fabienne Fajgenbaum, investi de la responsabilité de sélectionner les instructeurs indépendants mis à la disposition des fédérations et de garantir la qualité des conditions d'exercice de leur mission.

Passer d'une mobilisation engagée à une force de frappe renforcée

Les fédérations sont le premier canal de signalement de faits de violences auprès de la cellule ministérielle de suivi des signalements Signal-Sports.

Dans plusieurs fédérations, les capacités d'intervention et d'accompagnement des victimes se heurtent encore à des contraintes de moyens, d'expertise et de structuration.

Face à cet enjeu, la Fondation pour un Sport Sans Violences a une ambition claire : **renforcer, structurer et accélérer la capacité du mouvement sportif, et notamment des fédérations qui ont moins de moyens, à prévenir, sanctionner et lutter contre les situations de violences sexistes et sexuelles avec la volonté de les éradiquer, sur l'ensemble du territoire.**

Sa mission repose sur **quatre priorités** :

1. Soutenir les fédérations dans le traitement disciplinaire des faits de violences sexistes et sexuelles : la Fondation a créé un service juridique inédit composé de 32 instructeurs bénévoles indépendants — magistrats judiciaires et administratifs, avocats, juristes, sélectionnés par le comité instructeurs et validés par le COMEX pour leurs compétences et expériences. Ils seront réunis **le 21 septembre prochain pour une première formation**. A partir du mois de novembre, la Fondation mettra son vivier d'instructeurs à la disposition des fédérations pour conduire l'enquête disciplinaire en cas de difficulté.

2. Déployer un standard d'accompagnement des personnes victimes exigeant : la Fondation renforce les moyens de l'aide aux victimes pour un parcours de prise en charge globale, sans rupture et sur l'ensemble du territoire. Une attention particulière sera portée à la reconstruction par le sport, aux difficultés spécifiques des outre-mers et aux besoins des victimes en situation de handicap. La Fondation va lancer dès cette année un appel à projets au soutien de dispositifs éprouvés ou innovants portés par les associations d'accompagnement des personnes victimes.

3. Amplifier les bonnes pratiques d'actions d'éducation, de prévention et de formation : la Fondation initie une analyse des bonnes pratiques déployées à travers les fédérations, CROS/CDOS/CTOS* et des freins, de la portée et des limites des dispositifs existants sur le terrain et au plus près des pratiquants.

D'ores et déjà, la Fondation va essayer les meilleures pratiques déjà reconnues pour un impact immédiat.

4. Favoriser une doctrine commune, en lien avec les acteurs publics et privés déjà engagés : La Fondation rassemblera et animera les fédérations pour partager et consolider des éléments de doctrine commune guidant une réponse disciplinaire plus efficace et plus lisible.

Les prochaines étapes des actions de la Fondation sont lancées

- 21 septembre : formation des instructeurs
- Octobre : recrutement de chargés de mission assistants d’instruction au sein de la Fondation
- Novembre : mise en service du vivier des 32 instructeurs au service des fédérations
- 23 novembre : prochain comité exécutif
- 25 novembre : premier comité des Donateurs, colloque et échanges à l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

« Le sport porte une promesse d’émancipation. Lorsque les violences s’y installent, elles viennent briser cette promesse. Notre responsabilité collective est donc de donner au mouvement sportif les moyens de mieux agir, de mieux protéger et de mieux accompagner. Avec cette Fondation, nous franchissons une étape décisive : construire et déployer une réponse collective plus structurée, plus indépendante et plus efficace, à la hauteur de cet enjeu, au service des fédérations. »

Dominique Mérieux, Présidente de la Fondation pour un Sport Sans Violences

[*] Comité Régional Olympique et Sportif / Comité Départemental Olympique et Sportif / Comité Territorial Olympique et Sportif

À propos de la Fondation pour un Sport Sans Violences

Créée par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et abritée par la Fondation du Sport Français, **la Fondation pour un Sport Sans Violences a pour mission de soutenir le mouvement sportif dans le traitement disciplinaire des violences, l'accompagnement et la reconstruction des victimes ainsi que la formation et la prévention aux violences.** Prioritairement engagée dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, elle a vocation à terme à lutter contre toutes les formes de violences dans le sport.

CONTACT PRESSE CNOSF :

pressecnosf@cnosf.org

0140782878

CONTACT PRESSE FONDATION POUR UN SPORT SANS VIOLENCES :

contact@sportsansviolences.fr



Partenaires Mondiaux

ABInBev

airbnb

Alibaba

Allianz

Coca-Cola

Deloitte

JPMorganChase

OMEGA

P&G

SAMSUNG

TCL

VISA

Partenaire Premium

EDF

Partenaire Officiel

